

Le 20 août 2019

Monsieur Steve Moran
Président et chef de la direction
Corridor Resources Inc.
301 – 5475 Spring Garden Road
Halifax (N.-É.) B3J 3T2

Monsieur,

Objet : Avis de modification de la législation fédérale et de ses conséquences pour le projet de forage d'un puits exploratoire par Corridor Resources Inc. dans le secteur Old Harry – permis d'exploration 1153 (auparavant PE 1105), n° RCEE 11-01-60633.

Le gouvernement du Canada a récemment annoncé que la nouvelle *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI) entrera en vigueur le 28 août 2019, abrogeant la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* de 2012 (LCEE 2012). La LEI contient des dispositions transitoires qui s'appliquent aux projets soumis à une évaluation environnementale en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* de 1992 (la Loi de 1992). La présente lettre a pour but de vous informer de la disposition transitoire pertinente de la LEI et de son applicabilité au projet de *forage d'un puits exploratoire par Corridor Resources dans le secteur Old Harry – permis d'exploration 1153* (anciennement PE 1105), n° RCEE 11-01-60633 (le projet).

L'article 178 de la LEI stipule : « *Il est mis fin à tout examen préalable d'un projet commencé sous le régime de la Loi de 1992, dans le cas où l'autorité responsable n'a pris aucune mesure en vertu de l'article 20 de cette loi avant la date d'entrée en vigueur de la présente loi* ».

Compte tenu de l'état actuel de l'évaluation environnementale liée au permis d'exploration 1153 mentionnée, Canada-Terre-Neuve-et-Labrador l'Office des hydrocarbures extracôtiers, en tant qu'autorité responsable de cette évaluation, ne prendra aucune mesure avant l'entrée en vigueur de la LEI le 28 août 2019. En conséquence, l'évaluation environnementale sera close à cette date.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec la signataire du présent document au 709 778-1455 ou par courriel à mmoss@cnlopb.ca.

Cordialement,

Original signé par Melissa Moss

Melissa Moss, M. Sc. Env.
Agente d'évaluation environnementale

c.c. : Mike Atkinson
Directeur régional, AEIC